

PROTOCOLE D'ACCUEIL A L'ECOLE DE TEURTHEVILLE- BOCAGE
NOVEMBRE 2020

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires.

Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise.
Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement.

Conditions sanitaires relatives à l'accueil des enfants :

Conformément au protocole national sanitaire pour l'ouverture des écoles, l'accueil des élèves reposera sur les principes généraux suivants :

- **Le maintien de la distanciation physique lorsqu'elle est possible, dans les espaces clos.**
- **Le port du masque à partir de 6 ans.**
- **L'application des gestes barrière.**
- **La limitation du brassage des élèves.**
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels une fois par jour.**

Rôle des familles :

Les parents d'élèves jouent **un rôle essentiel**. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

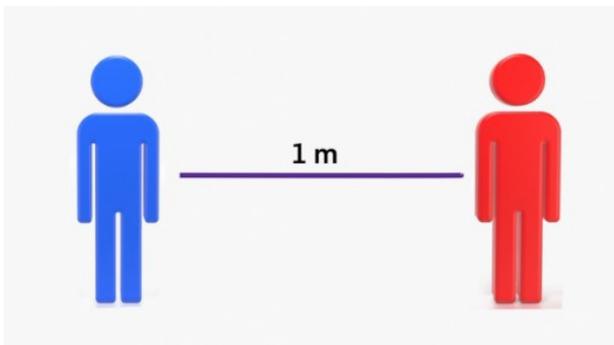
Le maintien de la distance physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans les espaces clos autant que possible afin d'éviter le brassage entre les groupes d'élèves (arrivée et abords de l'école, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.) La règle de distanciation ne s'applique pas aux élèves de maternelle et ne s'applique pas non plus au sein d'un même groupe pour toutes activités intérieures ou extérieures.

L'aménagement des temps d'arrivée, de sortie et de cantine a été pensé pour permettre cette distanciation même s'il sera inévitable que les enfants se croisent malgré tout lors de certains déplacements.

Il est demandé aux familles de respecter la distanciation d'un mètre aux abords de l'école.



Appliquer les gestes barrières



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

Là encore, **les parents ont un rôle capital pour que l'accueil soit sans risque ou le plus réduit possible.**

Les parents devront veiller pour tous les niveaux mais en particulier en maternelle à vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (doudous, etc) individuellement. Une répétition quotidienne des consignes/gestes barrières dans un discours adapté doit aussi se faire à la maison.

Le lavage des mains est essentiel et devra être très fréquent. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les parents sont invités à apprendre et entretenir cette habitude à la maison pour y préparer les enfants.

Le lavage des mains est notamment obligatoire :

A l'arrivée dans l'école (matin et au retour de la pause de midi)

Avant et après chaque récréation

Avant et après le repas.

Avant et après chaque passage aux toilettes

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué

L'usage des mouchoirs en papier jetables (penser à en fournir aux enfants tous les jours de présence) est indispensable ainsi que l'apprentissage de la procédure pour le jeter dans la poubelle.

Le port des masques :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire.
- pour les élèves des écoles élémentaires à partir de 6 ans, c'est à dire les élèves dès le CP (y compris les élèves qui n'auraient pas encore 6 ans en CP afin de préserver le principe d'égalité) le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (deux masques par jour ainsi qu'une pochette refermable pour ranger le masque usagé si celui-ci est en tissu). S'il est en papier, il pourra être jeté dans les poubelles.

Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux sera la plus fréquente possible et durera au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération devra avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

Limitation du brassage des élèves :

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle) Les points ci-après appellent une attention particulière :

- L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement étalés dans le temps.
- La circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés.
- Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.
- La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe. S'agissant des élèves des écoles élémentaires des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Etat des lieux pour notre école en particulier :

L'école étant obligatoire, l'organisation permet d'accueillir les 91 élèves.

Les élèves seront répartis selon leur groupe de classe. Au sein de chacune des classes, la distanciation des élèves ne sera pas possible compte tenu des contraintes d'espace.

En revanche, nous ferons notre possible pour limiter le brassage des groupes : entrées et sorties échelonnées, groupes séparés à la cantine.

Lors des déplacements en bus (notamment à la salle de sport) puisque ce déplacement est, à l'heure actuelle, toujours autorisé, les élèves de chaque classe resteront groupés (un à l'avant, un à l'arrière du bus).

Si une classe venait à être fermée pour des raisons sanitaires, l'enseignement en distanciel serait remis en place.

Horaires d'entrées/sorties des enfants

Les enfants devront passer se laver les mains en arrivant à l'école, pour éviter un engorgement devant les lavabos, des horaires échelonnés d'arrivée devront impérativement être respectés pour les groupes 2, 3 et 4

	Groupe 1 Maternelle Mme FORTIN	Groupe 2 CP Mme Capiémont	Groupe 3 CE1 CE2 Mme Chevallier	Groupe 4 CM1 CM2 Mme Frenes
Arrivée impérative des enfants	9h	9h CP portail habituel côté stade	08h50 portail habituel côté stade	09h portail bord de route pour éviter le brassage avec les CP
Récré matin		10h20- 10h40	10h40-11h00	11h-11h20
Départ des enfants/ Repas	12h	11h50	11h55	12h
Retour après- midi (même heure pour tout le monde vu le peu d'élèves concernés)	13h45	13h45 Rentrée en classe directement	13h45 Rentrée en classe directement	13h45 Rentrée en classe directement
Récré après- midi		15h15-15h35	15h35-15h55	15h55-16h15
Départ enfants	16h45	16h40 portail habituel	16h45 portail habituel	16h45 portail côté route

Il est impératif de respecter les horaires, les enseignantes accueilleront les enfants à la barrière et les orienteront vers les lavabos puis les salles de classe en respectant les distances.

NB : En raison du contexte politique actuel, les établissements scolaires sont de nouveau en vigilance vigipirate accrue. Les portails seront donc fermés à clé en dehors des horaires d'entrée et de sortie des élèves. Au besoin (en cas de retard ou de RDV sur temps scolaire), veuillez sonner aux interphones ou téléphonez aux écoles directement :

Maternelle : 02-33-23-93-07 / Élémentaire : 02-33-54-15-21

Le matériel

Chaque enfant devra apporter son matériel (le maximum reste dans la classe), interdiction stricte de prêt de matériel entre élèves.

Chaque enfant arrive à l'école avec :

- une tenue pratique à mettre et enlever tout seul.
- des baskets en cas de possibilité de faire du sport .
- une gourde ou bouteille d'eau (notamment pour les élèves qui porteront un masque toute la journée car cela assèche beaucoup la bouche).
- possibilité d'amener leurs cahiers de jeux type coloriages, sudokus ou un livre (personnels) pour les moments d'autonomie.

Chaque soir, les enfants repartent avec le minimum d'affaires, il convient aux familles de les désinfecter tous les soirs.

En classe, le matériel collectif reste autorisé (ordinateurs, jeux...), il sera désinfecté au maximum.

Restauration

Restauration collective maintenue sur notre école.

Les parents auront préalablement informé la Mairie des jours de cantine de leurs enfants afin de permettre la meilleure organisation.

Services de restauration non échelonnés, néanmoins les enfants seront groupés par niveau à la fois dans la salle de repas habituelle ainsi que dans la salle polyvalente pour éviter les brassages.

Chaque groupe sera surveillé par un agent différent après le repas.

A l'élémentaire, les 3 classes échelonneront le temps de pause du midi dans la cour ou dans les salles de classe : par exemple, les CP seront dans la cour le lundi et les CE et CM dans leurs classes puis ce sera les CE qui seront dans la cour le mardi et ainsi de suite. Vos enfants n'auront donc de temps de récré en extérieur qu'un midi sur trois.

Transport

Le transport est assuré pour les élèves domiciliés sur Brillevast et le Vast aux horaires habituels.

Un agent accompagnera les enfants, les enfants **doivent toujours porter un masque** et il devra être fourni par les familles.

Attestations des pour les déplacements domicile- école :

A l'heure actuelle, il a été demandé aux directeurs d'école de fournir une attestation de déplacement pour chaque enfant.

Cette attestation signée et tamponnée vous sera fournie lundi 02 novembre et sera valable pour toute la durée du confinement. Vous devrez toujours vous en munir pour vos déplacements à l'école.

Chaque famille est libre de la photocopier afin de pouvoir en donner aux assistantes maternelles ou autres adultes susceptibles de conduire leurs enfants.

TRES IMPORTANT

Les dispositions en cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

- Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...
- **Dans ce cas, les dispositions suivantes seront prises**
- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à dans la bibliothèque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale (si les parents ne sont pas joignables).
- **Respect impératif des mesures barrière.** En cas de doute, un personnel de santé de l'éducation nationale sera contacté.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact
- **Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.**
- Rappel aux parents de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Le personnel de santé de l'éducation référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève sera prévenu pour aider à l'analyse des contacts sur les 48 heures précédant l'apparition des symptômes.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires. Les autorités sanitaires prendront le relais pour les relations avec la famille.
 - Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

En cas de test positif :

- Information de la mairie et des services académiques par le directeur. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

A la lecture de ce protocole, les parents doivent mesurer l'importance de veiller chaque jour à l'état de santé de leur enfant AVANT de le mettre à l'école. Bien entendu, en cas de survenue des symptômes à la maison, il est impératif de prévenir l'école.

Très conscients des lourdes contraintes que représente ce protocole qui fait désormais office de règlement intérieur exceptionnel de l'école de Teuthéville-Bocage, l'équipe enseignante ainsi que l'équipe municipale vous remercient par avance de votre collaboration.

L'école conservant son caractère obligatoire, ce protocole vous est livré à titre informatif et ne requiert pas de validation de votre part.

Rédigé le 31 octobre 2020 par Mme FRENES, directrice de l'école en étroite collaboration avec Mme ANTOINE, Maire de la commune.